



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°49/2023
du Conseil communautaire
Séance du 22 mai 2023

Date d'envoi de la convocation = 16 mai 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 52
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15
Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Sébastien BAYART, Christian BAUME à Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU à Benoit TRICHOT, Michel CEGIELSKI à Michèle FOND-THURIAL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Béatrice LOISON à Marie-Chantal PIONNIER, Fred MAHLER à Gilles DELALIEU, Christine MUCCIO à Olivier JOUVE, Jennifer OBID à Christian SUAU, Patrick PALISSE à Laurent NADAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean Christian REY, Vincent ROUSSELOT à Christine CLERC

Absents/Excusés : Jacques BERTOLINI, Pascale BORDES, Patricia GARNERO, André LOPEZ, Léopoldina MARQUES-ROUX, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Election d'un élu à la Commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit que les nominations des membres de la commission d'appel d'offres doivent avoir lieu par scrutin à bulletin secret sauf si le conseil à l'unanimité décide de ne pas recourir à ce mode de scrutin,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°191/2022 du 28 novembre 2022, et n°211/2022 du 12 décembre 2022, relatives à la constitution de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Michel COULLOMB à la commission d'Appel d'offres,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De ne pas recourir au vote à bulletin secret,
- De retirer les délibérations n°191/2022 en date du 28 novembre 2022 et n°211/2022 en date du 12 décembre 2022 relatives à l'élection d'un membre au sein de la Commission d'appel d'offres,
- D'élire Monsieur Vincent PEYRIERE en remplacement de Monsieur Michel COULLOMB.

Le Président

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

30 MAI 2023

